

PROCES-VERBAL

Conseil municipal
Vendredi 04 avril 2025
19h00 – Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Méré, sous la présidence de Monsieur Simon COULOMBEL, Maire adjoint, par empêchement du Maire.

Etaient présents :

Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Mr Alain COLOMBI, Mmes Monique BOURG, Christine RICHÉ, Mrs André-Laurent LEVÊQUE, Alain CISSÉ, Vianney BERNARD, Jean GARNIER, Mmes Françoise BUSTARRET, Isabelle BONNUIT, Élodie MARIE

Absents représentés :

Absents non représentés :

Mrs Michel RECOUSSINES, Richard RAPHAËL, Mme Anna VIGH, Mrs François BONNUIT, Philippe CLEMENCE, Mme Françoise DOUCET.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 13
Présents : 13

Monsieur BERNARD Vianney a été élu secrétaire de séance

Conseil municipal
Vendredi 04 avril 2025
19h00 – Salle du Conseil

Approbation du précédent procès-verbal du conseil municipal

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Simon COULOMBEL

Point 1 : Modification du coût de la location - Maison Gabet / l'Epi du Grand Chêne

Point 2 : Nomination d'un suppléant pour le réseau « Au fil des Pages 78 »

Point 3 : Nomination d'un suppléant au SILY (remplacement Mme Sandrine Papon)

FINANCES

Rapporteur : Mesdames Christine RICHE et Dominique CHESNEAU

Point 4 : Vote du compte financier unique (C.F.U.)

Point 5 : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Point 6 : Vote du budget primitif 2025

Point 7 : Vote des taux d'imposition 2025

Point 8 : Subventions 2025 aux associations

Point 9 : Remplacement de la ligne de crédit de trésorerie

Point 10 : Dons à la commune

Rapporteur : Simon COULOMBEL

Point 11 : Demande de subvention DETR pour la toiture de l'église

Point 12 : Demande de subvention DETR pour l'installation de caméras

Point 13 : Approbation des tarifs du cimetière

Point 14 : Amortissement travaux SEY

Point 15 : Amortissement travaux SIRYAE

Point 16 : Présentation du CLECT

1-DEL-2025/001 : AUGMENTATION DU LOYER MENSUEL DE LA MAISON GABET POUR L'ASSOCIATION « L'ÉPI DU GRAND CHÊNE »

L'association « L'Epi du Grand Chêne » loue un local à la maison Gabet depuis le 1^{er} mai 2021.

La commune a subi des augmentations des fluides depuis la mise à disposition de cette salle et souhaite augmenter le loyer mensuel à 100 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'augmentation de la location de la salle à la maison Gabet pour un loyer mensuel de 100 € TTC. Le paiement se fera par virement bancaire sur le budget communal.

La commune informe qu'aucun versement ne sera fait pour les mois d'avril et mai 2025 à cause d'un problème de salle.

Un avenant à la convention est prévu pour la modification de ce tarif.

2-DEL-2025/002 : NOMINATION D'UN SUPPLÉANT POUR LE RÉSEAU « AU FIL DES PAGES 78 »

La commune indique qu'il est nécessaire de nommer un suppléant pour le réseau « Au Fil des Pages 78 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Alain COLOMBI au poste de suppléant pour le réseau « Au Fil des Pages 78 ».

3-DEL-2025/003 : NOMINATION D'UN SUPPLÉANT AU SILY

Il est nécessaire de nommer un suppléant au SILY en remplacement de Mme Sandrine PAPON, démissionnaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Alain Cissé au poste de suppléant au SILY en remplacement de Mme Sandrine PAPON, démissionnaire.

4-DEL-2025/004 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. Le compte financier unique devient, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame la Maire Adjointe, Mme Dominique CHESNEAU, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats 2024 suivants :

Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	2 290 380,36 €
	Dépenses de fonctionnement	1 806 107,52 €
	Résultat d'exercice	484 272,84 €
	Résultat reporté	- €
	Résultat global	484 272,84 €
Investissement	Recettes d'investissement	1 203 898,82 €
	Dépenses d'investissement	1 411 558,68 €
	Résultat d'exercice	- 207 659,86 €
	Résultat reporté	1 119 491,70 €
	Résultat global	911 831,84 €
Restes à réaliser	Recettes RAR	295 200,00 €
	Dépenses RAR	523 688,90 €

	Résultat RAR	-228 488,90 €
--	--------------	---------------

Capacité de financement	683 342,94 €
-------------------------	--------------

AFFECTATION DU RESULTAT	
001 Dépenses	
001 Recettes	683 342,94 €
1068	234 262,56 €
002	250 010,28 €

TRANSFERT - FONCTIONNEMENT VERS INVESTISSEMENT

D 023	404
R 021	404

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le compte financier unique (CFU), Monsieur le Maire Adjoint étant sorti au moment du vote et constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5-DEL-2025/005 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Le résultat de clôture cumulé pour l'année 2024 du budget de fonctionnement se monte à 484 272,84 euros et l'affectation de ces résultats est proposée comme suit :

- 250 010,28 € à la section de fonctionnement 2024 (recettes 002),
- 234 262,56 € à la section d'investissement 2024 (recettes 1068).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'affectation des résultats de fonctionnement 2024 de la Comptabilité M57

6-DEL-2025/006 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2025

Madame la Maire Adjointe, Mme Christine RICHE, présente le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES

- Chapitre 011	: Charges à caractère général	634 750,00 €
- Chapitre 012	: Charges de personnel	888 016,51 €
- Chapitre 014	: Atténuations de produits	482 987,00 €
- Chapitre 023	: Virement Section Investissements	404,00 €
- Chapitre 65	: Autres charges de gestion courante	237 323,00 €
- Chapitre 66	: Charges financières	7 000,00 €
- Chapitre 67	: Charges exceptionnelles	10 000,00 €
- Chapitre 68	: Dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00 €
- Chapitre 042	: Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 666,00 €

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2 292 146,51 €

RECETTES

- Chapitre 002	: Résultat reporté	250 010,28 €
- Chapitre 013	: Atténuations de charges	12 000,00 €
- Chapitre 70	: Produits des services	165 750,00 €
- Chapitre 73	: Impôts et taxes	613 506,73 €
- Chapitre 731	: Fiscalité locale	1 160 580,00 €
- Chapitre 74	: Dotations et participations	73 094,00 €
- Chapitre 75	: Produits exceptionnels	6 200,00 €
- Chapitre 76	: Produits financiers	5,50 €
- Chapitre 77	: Produits spécifiques	10 000,00 €
- Chapitre 78	: Reprises sur amortissements, dépréciations	1 000,00 €

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**2 292 146,51 €****Section d'Investissement****DEPENSES**

- Chapitre 10	: Dotations, fonds divers	8 000,00 €
- Chapitre 13	: Subvention d'investissement	5 000,00 €
- Chapitre 16	: Remboursement d'emprunts	43 000,00 €
- Chapitre 20	: Immobilisations incorporelles	6 000,00 €
- Chapitre 204	: Subventions d'équipement versées	0,00 €
- Chapitre 21	: Immobilisations corporelles	1 279 606,63 €
- Chapitre 23	: Immobilisations en cours	0,00 €
- Chapitre 041	: Opérations patrimoniales	0,00 €

- Sous-Total		1 341 606,63 €
--------------	--	----------------

- Chapitre 4581	: Opérations pour compte de tiers	114 000,00 €
-----------------	-----------------------------------	--------------

- Reste à réaliser 2024		523 688,90 €
-------------------------	--	--------------

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT**1 979 295,53 €****RECETTES**

- Chapitre 10	: Dotations, fonds divers	100 000,00 €
- Chapitre 1068	: Excédents de fonctionnement capitalisé	234 262,56 €
- Chapitre 13	: Subventions d'investissement	94 106,63 €
- Chapitre 16	: Emprunts et dettes	300 000,00 €
- Chapitre 20	: Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
- Chapitre 21	: Immobilisations corporelles	141 313,40 €
- Chapitre 27	: Autres Immobilisations financières	0,00 €
- Chapitre 021	: Virement section de fonctionnement	404,00 €
- Chapitre 040	: Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 666,00 €

- Sous-Total		886 752,59 €
--------------	--	--------------

- Chapitre 4582	: Opérations pour compte de tiers	114 000,00 €
-----------------	-----------------------------------	--------------

- Reste à réaliser 2024		295 200,00 €
-------------------------	--	--------------

- R 001	: Solde exécution reporté	683 342,94 €
---------	---------------------------	--------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**1 979 295,53 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif M57de la commune.

7-DEL-2025/016 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

La commune de Méré n'augmente pas ces taux pour l'année 2025 par rapport à l'année précédente. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les taux suivants pour l'année 2025,

- Taxe foncière bâti	:	22,19 %
- Taxe foncière non bâti	:	45.92 %
- Taxe habitation	:	07.47 %

8-DEL-2025/008 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Certaines associations ont déposé un dossier de demande de subvention pour obtenir une aide financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations une subvention dont le montant est annexé dans le tableau joint.

9-DEL-2025/009 : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE POUR 2025

La ligne de crédit de trésorerie de trois cent trente mille euros (330 000 €) signée le 17 avril 2023 est arrivée à expiration le 12 mars 2025.

Le Crédit Agricole en date du 18 mars 2025 a envoyé une proposition de financement pour un prêt d'un montant de 300 000 € à court terme sur 36 mois au taux de 2,88 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander un prêt d'un montant de 300 000 € à court terme sur 36 mois au taux de 2.88 %.

10-DEL-2025/011 : AUTORISATION DONNÉ AU MAIRE DE PERCEVOIR DES DONS AU TITRE DE LA COMMUNE À HAUTEUR DE 10 000 €

A la demande de la DGFIP de Rambouillet, les dons encaissés sur la régie « Produits Annexes » et qui contribuent à alimenter le CCAS de la commune, doivent être délibérés par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les dons au titre de la commune à hauteur de 10 000 €.

11-DEL-2025/012 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA TOITURE DE L'EGLISE

La commune souhaite demander une subvention pour la restauration du versant sud de la toiture de l'Église Saint Denis de la commune de MÉRÉ.

L'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux- exercice 2025, soit 30% du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 euros pour la catégorie prioritaire « Rénovation du patrimoine public local protégé et non protégé en péril notamment le patrimoine culturel et les édifices ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce projet pour un montant de 215 973,61 euros HT soit 259 168,33 euros toutes taxes comprises (TTC).

12-DEL-2025/010 : DEMANDE DE SUBVENTION DSID/DSIL/DETR POUR L'EXTENSION DE VIDEO PROTECTION

La commune souhaite demander une subvention pour son système de vidéo-protection sur le territoire de la commune dans le cadre de la programmation DSIL/DSID/DETR 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de travaux pour la mise en place du complément du système de vidéo protection pour un montant de 78 838 euros HT soit un montant de 94 605,60 euros TTC.

12-DEL-2025/013 : APPROBATION DES TARIFS DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que les communes sont seules compétentes pour créer et gérer les concessions, columbariums et cavurnes conformément à l'article L 2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales dit CGCT.

Le Maire Adjoint informe de la nécessité de fixer les tarifs du cimetière de Méré à la demande de la DGFIP de Rambouillet.

Les concessions, columbariums et cavurnes seront proposées sur la base des durées et des tarifs suivant le tableau ci-joint. Les tarifs sont inchangés depuis le 1^{er} janvier 2015.

L'accès à la stèle de dispersion demeure libre et gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions, columbariums et cavurnes suivants :

Concessions :

- Temporaires de 15 ans (2 m²)	400,00 €
- Trentenaires (2 m²)	800,00 €
- Cinquantenaires (2 m²)	1 300,00 €

Columbarium :

- Temporaires de 15 ans	300,00 €
- Trentenaires	600,00 €

Cavurnes :

- Temporaires de 15 ans	400,00 €
- Trentenaires	800,00 €

Ces recettes seront imputées sur le budget du CCAS de la commune, sur la régie « Produits Annexes ».

14-DEL-2025/014 : AMORTISSEMENT TRAVAUX SEY

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux réalisés « Route de Galluis » inscrits au programme du SEY de l'année 2020 pour un montant de 141 313,40 € TTC, la commune de Méré a reversé sous forme de subvention pour travaux d'infrastructure d'intérêt national un montant de 70 656,70 € à la SEY.

A la demande de la DGFIP, la commune doit amortir cette subvention d'équipement.

Monsieur le Maire Adjoint propose les durées d'amortissements suivantes :

soit 70 656,70 euros sur 25 ans soit 2826 euros par an

Ou soit 70 656,70 euros sur 40 ans soit 1766 euros par an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter une durée d'amortissement de 40 ans soit 1766 euros par an.

15-DEL-2025/015 : AMORTISSEMENT TRAVAUX SIRYAE

Dans le cadre des travaux du renforcement d'adduction d'eau potable et d'alimenter les poteaux d'incendie réalisés afin de desservir les OAP pour un montant de 396 068,08 € TTC, la commune de Méré a reversé sous forme de subvention pour travaux d'infrastructure d'intérêt national un montant de 396 068,08 € au SIRYAE

A la demande de la DGFIP, la commune doit amortir cette subvention d'équipement.

Monsieur le Maire Adjoint propose les durées d'amortissements suivantes :

soit 396 068,08 euros sur 25 ans soit 15 843 euros par an

Ou soit 396 068,08 euros sur 40 ans soit 9 900 euros par an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter une durée d'amortissement de 40 ans soit 9 900 euros par an.

16-DEL-2025/007 : APPROBATION DU RAPPORT ET DE LA NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES (CCCY) POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Communautaire de Cœur d'Yvelines nous informe par délibération n° 25-003 en date du 12 mars 2025 que le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Méré pour l'année 2025 est d'un montant de 563 506.73 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Méré pour l'année 2025.

**Vu pour être affiché le
Conformément aux prescriptions de l'article L2121-25
Du Code Général des Collectivités territoriales
Pour le maire empêché
Simon COULOMBEL
Maire Adjoint**